

Au sommaire de ce numéro :

Le point sur...

Illettrisme & Numérique

Zoom sur...

Du CAI au CIR : le contrat d'intégration républicaine

Le point sur... Illettrisme & Numérique



Le numérique et les écrans sont de plus en plus présents dans la vie quotidienne et professionnelle, qu'il s'agisse de démarches administratives en ligne (CAF, Pôle Emploi) ou via un guichet numérique (prendre de l'essence, retirer de l'argent, acheter des timbres...), des évolutions du travail (pouvant imposer l'utilisation d'outils bureautiques ou Internet par exemple), ou encore de l'appartenance aux réseaux sociaux.

Ces outils et supports numériques, reposant principalement sur l'écrit, sont-ils pour autant à la portée de tous ? Qu'en est-il pour les personnes en situation d'illettrisme ?

> C'est notamment autour de ces questions que se sont engagés les échanges lors des **Journées du Numérique**, organisées par l'ANLCI les 6 et 7 septembre 2016 à Lyon. L'objectif était à la fois de susciter une prise de conscience sur les conséquences concrètes de la digitalisation dans le quotidien des personnes confrontées à l'illettrisme et de faire connaître les expériences et initiatives existantes pour rapprocher du numérique ces personnes ne maîtrisant pas les compétences de base, en développant des solutions qui garantissent leur accès à la lecture, à l'écriture et plus particulièrement aux usages de base du numérique. Ces journées ont également donné lieu à la signature de la Charte « Pour que le numérique profite à tous, mobilisons-nous contre l'illettrisme » (68 grandes organisations signataires).



> Le numérique est aussi un axe de travail inscrit dans le **plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme** (PRPLCI) et mobilisant les Centres Ressources Illettrisme en Auvergne-Rhône-Alpes. La fiche action 27 met ainsi l'accent sur le développement d'un partenariat avec les Espaces publics numériques (dits EPN), de façon à les outiller pour qu'ils puissent accompagner les publics en situation d'illettrisme face aux pratiques numériques et faciliter ainsi leur insertion dans la société de l'information.

Une **action de professionnalisation des animateurs EPN** a ainsi été mise en place au deuxième trimestre 2016, encadrée par Stéphane Gardé (CRI Auvergne), Camille Marcon (CRSB – CRI73) et Stéphane Leprince (ADEA Formation, pour la CORAIA). Les 15 avril et 12 mai 2016, 8 animateurs EPN ont été sensibilisés à la problématique de l'illettrisme au Learning Lab de Saint Etienne. Lors de la première journée, les stagiaires ont réfléchi à la façon de repérer et d'aborder l'illettrisme à partir des situations qu'ils ont pu rencontrer. Ils ont ensuite vu comment s'adapter à ce public, que ce soit lors d'un accompagnement individuel (une personne en demande de renseignements CAF ou Pôle Emploi) ou lors de l'animation de groupes (création d'un tutoriel avec des apprenants pour utiliser une borne automatique par exemple). Tous les supports sont en ligne dans un espace d'activités de laplacenumerique.fr, qui pourra continuer à être alimenté par une communauté de pratiques.

Pour en savoir plus :

La [charte de l'ANLCI](#) « Pour que le numérique profite à tous, mobilisons-nous contre l'illettrisme »

Le [recueil des cas pratiques](#) tirés des Journées du Numérique de l'ANLCI : expériences et initiatives menées sur différents territoires, à la croisée entre numérique et difficulté des personnes dans leur rapport à la lecture-écriture

La [place numérique](#)

[Pratiques et usages du numérique](#) proposés par le CRI Auvergne

@ Contactez le [CRI Auvergne](#) ou le [CRSB](#)

Le Contrat d'intégration républicaine (dit CIR), institué par la loi relative au droit des étrangers en France du 7 mars 2016, remplace le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) depuis le 1^{er} juillet 2016, pour les étrangers primo-arrivants souhaitant s'installer durablement sur le territoire français. Un nouveau parcours d'intégration d'une durée de 5 ans est ainsi instauré, visant à la fois à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des étrangers et à articuler plus finement le premier accueil et l'orientation dans les dispositifs de droit commun.



Différents temps d'accompagnement sont ainsi prévus dans le cadre du CIR :

> **accueil collectif** sur les plateformes de l'OFII et **présentation** du CIR

> **entretien individuel** avec un auditeur de l'OFII, interrogeant la situation sociale, familiale et professionnelle des étrangers pour une orientation plus fine vers les services de proximité adaptés à leurs besoins. Cet entretien donne lieu à la **signature du CIR** et à la **prescription des formations** civique (obligatoire) et linguistique (si la personne a un niveau inférieur au niveau A1).

> **formation civique** obligatoire (2 jours) pour s'approprier les valeurs de la République et de la société française, composée de 2 modules :

- *Module 1 – Valeurs et institutions de la République française* : organisation et fonctionnement de l'État et de ses institutions
- *Module 2 – Vivre et accéder à l'emploi en France* : informations concernant l'installation en France et l'accès à l'emploi

> **formation linguistique** organisée en 3 parcours de 50, 100 ou 200 heures de formation, selon les freins à l'apprentissage et les besoins linguistiques repérés lors des tests de positionnement. Cette formation vise une progression vers le niveau A1 du CECRL, en vue d'accéder à une plus grande autonomie par la découverte et l'appropriation de l'environnement social et des règles de vie en France (Vie pratique, Vie publique et Vie professionnelle)

Du CAI au CIR : qu'est-ce qui change ?

> une **formation civique étoffée**, illustrée d'exemples concrets pour présenter les valeurs de la République, l'organisation administrative de la France et les droits et devoirs du citoyen.

> un **renforcement du niveau d'exigence linguistique**, visant une progression vers le niveau A1, au-delà du niveau A1.1 initialement retenu dans le cadre du CAI.

Et après ?

Un **second marché de formation linguistique** de niveau A2 et B1 devrait être mis en place par l'OFII au dernier trimestre 2016, en lien avec les démarches administratives des étrangers pour accéder à la carte de résident (niveau A2 requis) et à la nationalité française (niveau B1 oral requis).

En fonction des projets et des besoins des personnes, des **suites de parcours** sont également envisageables vers d'autres dispositifs de formation linguistique : dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) pour la dimension Citoyenneté et liens avec l'école ou Programmation Compétences Premières pour définir ou consolider un projet professionnel.

Pour aller plus loin :

La [Fiche Ressources PARLERA](#) sur les formations linguistiques de l'OFII dans le cadre du CIR

La présentation du contrat d'intégration républicaine sur le [site du Ministère de l'Intérieur](#) et sur le [site de l'OFII](#)

Le [livret d'informations « Venir vivre en France »](#) édité par le Ministère de l'Intérieur (septembre 2016)

Nous écrire :

PARLERA – Portail des Actions et Ressources Linguistiques en Auvergne – Rhône-Alpes : contact@parlera.fr



Les Centres Ressources Illettrisme d'Auvergne – Rhône-Alpes